

**RAPPORT ANNUEL**  
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**2022**



**Les services de Roannaise de l'Eau  
sont mis à disposition de Roannais Agglomération  
pour l'exercice de cette compétence**

**Exercice 2022**

Rapport présenté conformément à l'article L.2224-5  
du Code Général des Collectivités Territoriales



# TABLE DES MATIERES

<b>1. PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. CARACTERISATION DU SERVICE TECHNIQUE .....</b>	<b>5</b>
A Présentation du territoire desservi .....	5
B Nombre d'habitants desservis (D301.0) .....	6
C Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) .....	7
1 Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif .....	7
2 Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif .....	7
D Activité du service sur l'exercice .....	8
<b>3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>9</b>
A Modalités de tarification .....	9
B Recettes d'exploitation du service .....	9
<b>4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>10</b>
A Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) .....	10
<b>5. ANNEXES .....</b>	<b>11</b>
Note établie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention .....	11



# 1. PREAMBULE

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (R.P.Q.S.) d'eau et d'assainissement est prévu à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques : la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

## Un document d'évaluation de la performance des services

Le rapport annuel intègre un nombre limité d'indicateurs, l'objectif n'étant pas de constituer une batterie de 150 indicateurs descriptifs de chaque élément du service mais de rendre compte de la réalité de son fonctionnement.

Les indicateurs sélectionnés sont mesurables, objectifs et reposent sur des données existantes pouvant être produites relativement simplement.

Les données sont établies, sauf indication contraire, au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure le service d'assainissement non collectif.

Ainsi ce rapport est un document synthétique et facilement compréhensible permettant de comparer et d'évaluer de manière synthétique les performances du service.

## Un document au service de l'information du public

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité Services Publics (R.P.Q.S.) est un élément majeur dans la volonté de rendre transparent l'ensemble des politiques publiques.

Ainsi, aux termes de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.) « *le Maire présente au conseil municipal ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante le(s) R.P.Q.S. [...] Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public* ».

Ce document est également présenté et soumis à l'avis de la Commission Consultative de Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.).

Enfin, certaines données collectées permettent de remplir l'Observatoire ONEMA ([www.onema.fr](http://www.onema.fr)). Cet outil, ouvert au public et facilement accessible sur internet permet au public de s'informer en un clic sur le niveau de performance des services d'eau et d'assainissement de sa commune mais également de l'ensemble des communes françaises.



# 2. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## A Présentation du territoire desservi

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, Roannais Agglomération exerce la compétence ASSAINISSEMENT sur l'ensemble des 40 communes qui la composent.

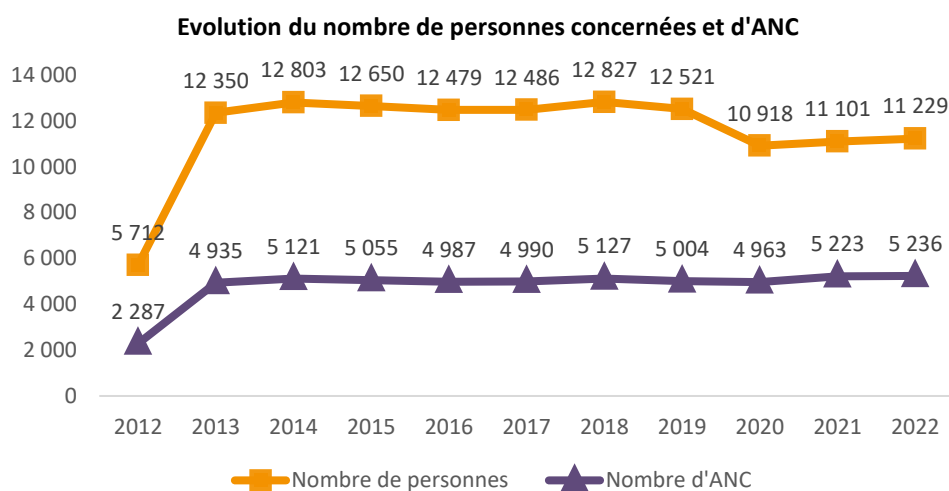
Les services de Roannaise de l'Eau sont, depuis cette date, mis à disposition de Roannais Agglomération pour qu'ils mettent en œuvre cette compétence.



## B Nombre d'habitants desservis (D301.0)

Roannaise de l'eau dessert 11 129 habitants pour 5 236 ANC.

Communes	ANC recensés	Nombre de personnes concernées	Communes	ANC recensés	Nombre de personnes concernées
Ambierle	365	784	Riorges	64	156
Arcon	62	83	Roanne	2	8
Changy	153	292	Sail les Bains	96	150
Combre	54	142	St Alban les Eaux	113	216
Commelle Vernay	117	284	St André d'Apchon	175	361
Coutouvre	164	380	St Bonnet des Quarts	163	212
La Pacaudière	175	327	St Forgeux Lespinasse	109	271
Le Coteau	12	39	St Germain Lespinasse	94	204
Le Crozet	65	100	St Haon le Chatel	13	23
Lentigny	137	306	St Haon le Vieux	132	272
Les Noës	75	125	St Jean St Maurice	223	457
Mably	215	554	St Léger sur Roanne	24	54
Montagny	167	345	St Martin d'Estreaux	180	292
Noailly	151	363	St Rirand	111	135
Notre Dame de Boisset	53	140	St Romain la Motte	218	482
Ouches	144	336	St Vincent de Boisset	77	195
Parigny	79	191	Urbise	66	129
Perreux	440	1 148	Villemontais	180	374
Pouilly les Nonains	109	252	Villerest	138	326
Renaison	229	453	Vivans	92	158
<b>TOTAL</b>				<b>5236</b>	<b>11 129</b>



### Commentaires :

La population desservie par ce service évolue donc de 128 habitants.



## C Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif<sup>1</sup> (D302.0)

### 1 Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	Barème		Note du service
	Oui	Non	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations neuves ou à réhabiliter	30	0	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0	30
<b>Sous-total éléments obligatoires</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>100</b>

### 2 Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

	Barème		Note du service
	Oui	Non	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0	10
<b>Sous-total éléments facultatifs</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>20</b>

	Barème		Note du service
	Oui	Non	
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>0</b>	<b>120</b>

La valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 120, comme en 2020.

<sup>1</sup> Pour chaque élément du service public d'assainissement non collectif, la réponse « oui » correspond à une mise en œuvre complète (ou à une capacité de mise en œuvre complète pour les missions réalisées à la demande des usagers) sur l'ensemble du territoire de la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif. Dans les autres cas, le nombre de points retenu est celui qui figure dans la colonne « non » (la mise en œuvre partielle ou sur une partie seulement du territoire n'est pas prise en compte).



## D Activité du service sur l'exercice

Prestations	2020		2021		2022	
	Nb	% *	Nb	% *	Nb	% *
<b>Visites diagnostic</b>						
Nombre de visites réalisées durant l'année	<b>318</b>	6,41%	<b>410</b>	7,45%	<b>582</b>	11,1%
Etat des lieux des installations d'assainissement non collectif sur demande de notaire (lors de la vente d'un immeuble).	<b>91</b>	1,83%	<b>24</b>	2,38%	<b>119</b>	2,27%
<b>Visites travaux neufs</b> (le nombre de visites terrain liées aux travaux neufs inclut les visites de conseil pour la mise en œuvre des travaux et les visites de contrôles de chantier (contre visite éventuellement))						
Nombre de validations de réhabilitation (sans PC)	<b>62</b>	1,25%	<b>89</b>	1,54%	<b>72</b>	1,37%
Nombre de visites terrain liées aux travaux neufs	<b>58</b>	1,17%	<b>59</b>	1,07%	<b>77</b>	1,47%
Nombre de rapports de chantier	<b>45</b>	0,91%	<b>56</b>	1,02%	<b>64</b>	1,22%
Nombre de vidanges réalisées durant l'année	<b>117</b>	2,36%	<b>124</b>	2,25%	<b>101</b>	1,92%
<b>Demandes d'urbanisme</b>						
Nombre d'avis sur permis de construire	<b>28</b>	0,56%	<b>24</b>	0,44%	<b>5</b>	0,09%
Nombre de validation de permis de construire	<b>28</b>	0,56%	<b>24</b>	0,44%	<b>5</b>	0,09%

\* = les résultats des prestations/le nombre ANC recensés au 31 décembre de l'année X 100





# 3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

## A Modalités de tarification

## B Recettes d'exploitation du service

		2021	2022
<b>Total</b>		<b>98 960,34 €</b>	<b>65 890,60 €</b>
706811	Prestations diagnostic	50 295,00 €	32 340,00 €
706812	Prestations vidanges ANC	33 798,04 €	23 526,96 €
706813	Demandes de notaire ANC	10 080,00 €	9 450,00 €
706815	Contrôles de réalisation	2 727,30 €	573,64 €
7087	Remboursement de frais	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	2 060,00 €	0,00 €
7817	Reprise sur provisions pour dépréciation d'actif circulant	0,00 €	0,00 €
74	Subventions	0,00 €	0,00 €
	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €

Le chiffre d'affaires lié aux contrôles est en baisse du fait des éléments suivants :

- Difficulté administrative (prise de rendez-vous pour les diagnostics ;
- Diminution du nombre de contrôles et de vidanges.



# 4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

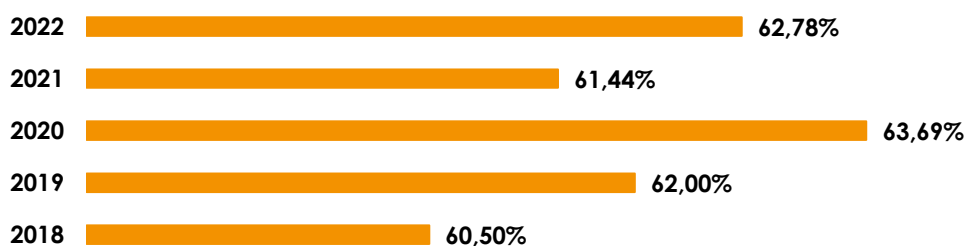
## A Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

	2020	2021	2022
<b>Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service</b>	4 963	5 223	5 236
<b>Nombre d'installations déclarées conformes</b> (suite aux contrôle prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27/04/2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté).	3 161	3 209	3 287
<b>Taux de conformité des dispositifs d'ANC en %</b>	63,69%	61,44%	62,78%

ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

**Commentaires :** Ce taux de conformité traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.

### Evolution du taux de conformité des dispositifs d'ANC



# 7. ANNEXES

**Note établie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention**



Édition mars 2022  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

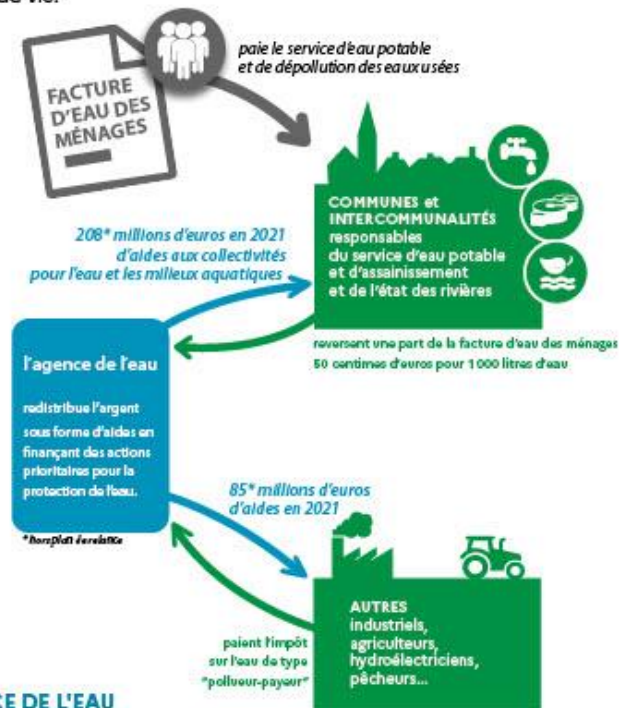
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m<sup>3</sup> (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

[www.services.eaufrance.fr/docs/55FEA\\_v1d00.m4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/55FEA_v1d00.m4)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document joint au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/vos-vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

Ed. mars 2022

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

2

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2021...



\*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Kerala - Bât B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Maine-Loire-Océan

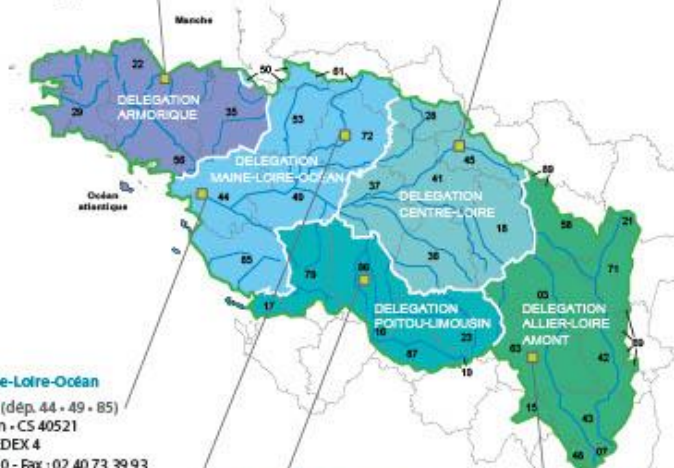
→ Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)  
1 rue Eugène Varlin - CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
→ Site du Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)  
17 rue Jean Grémillon - CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette - CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Mammilhat sud - CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité    

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)  
& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)



## **Notre mission**

« Répondre aux besoins en eau  
des populations et des acteurs économiques  
en assurant la préservation des ressources  
et la gestion publique du cycle de l'eau  
dans une perspective de développement durable  
au sein d'un territoire cohérent »

### **Roannaise de l'Eau**

63 rue Jean Jaurès - CS 30215 - 42313 Roanne Cedex  
04 77 68 54 31 - [contact@roannaise-de-leau.fr](mailto:contact@roannaise-de-leau.fr)  
[www.roannaise-de-leau.fr](http://www.roannaise-de-leau.fr)

